

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1671

17 août 2010

SOMMAIRE

23 PB GRF S.à r.l.	80189	First Climate Asset Management S.A. ...	80208
ACR Services S.A.	80190	Fourvision	80201
Ados S.A.	80191	Ibralux Holdings 2 S.A.	80192
Aide aux enfants atteints d'un cancer asbl	80198	Indeff S.A.	80176
AKH	80191	Juweco Sàrl	80174
Aldebaran Holding S.A.	80191	Kilanson S.à r.l.	80174
Altex Diffusion S.à r.l.	80192	LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l.	80175
Altice B2B Lux. S.à r.l.	80192	Liparus Invest S.A.	80176
Alto Diffusion S.à r.l.	80197	Luxforge GmbH	80176
Andromeda Property S.à r.l.	80197	MEW, Messagerie Express Weiswampach SA	80182
Artemis Investments S.à r.l.	80190	Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.	80183
Atlas Property S.à r.l.	80197	Novorossiysk Port Capital S.A.	80178
Belux Bois S.A.	80181	Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l.	80178
Belux Bois S.A.	80199	Paribus Fund Partners S.à r.l.	80189
BlackRock Agriculture Fund	80198	Park Square Capital Credit Opportunities GP, S. à r.l.	80179
Blue Mountain Partners S.A.	80199	Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A.	80179
Bomola S.à r.l.	80200	Peter Pin S.à r.l.	80179
Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l.	80200	Shangri-La Hotel (Vienna)	80181
Bruffaerts-Somers-Bruffaerts société en nom collectif	80198	Société Européenne de Communication Sociale	80178
BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l.	80200	S.P.R.I. S.A.	80180
Calypso Sicav	80190	Steuerberatung Küpper Sàrl	80179
Carbon IV S.à r.l.	80162	SunRain Finance S.à r.l.	80180
Citrus Junos S. à r. l.	80175	Walena S.A.	80182
Electro Kontakt S.à r.l.	80198	Walena S.A.	80182
eRep Online S.à r.l.	80190	Walena S.A.	80181
Euro-Méditerranéenne de Tourisme Rési- dentiel S.A.	80192	Westar Capital (Holding) S.A.	80182
Eurostar Diamonds International S.A. ...	80180	Wio Holz A.G.	80189
E.V.B. S.A.	80191	WP V Investments S.à r.l.	80174
Fiduciaire Ecca	80208	Zwab Mediashop	80189
Financière Capucine 2 S.A.	80174		
Financière Forêt S.à r.l.	80199		

Carbon IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.161.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Citron Investment Corporation, a company incorporated and governed by the laws of the People's Republic of China, having its registered office at 1710-F, New Poly Plaza, N°1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, People's Republic of China,

represented by Me Rodrigo Delcourt, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 2 June 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Carbon IV S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Niederanven.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Niederanven by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind of instrument and contracts thereon or relative thereto; the acquisition, holding and disposal by way of purchase, exchange or in any other manner of any loan receivables and/or the assumption of risks relating to such loan receivables and the granting or acquisition of loans and credit facilities on the primary and on the secondary markets; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant security interest over its assets;

- make deposits at banks or with other depositaries;

- without public offer, raise funds, issue bonds and notes (including, but not limited to, exchangeable bonds and notes), in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;

- grant loans, secured by real estate or interests in companies owning real estate or unsecured, to any borrowers.

The above enumeration is not limitative.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its object but excluding any banking activity, and excluding any activity of provision of loans and/or credits to the public.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has directly or indirectly a material interest or a relationship of any description with another party and the managers may from time act as manager, associate, member, shareholder, officer or employee of any other entities having activities similar to those of the Company, that may, in the course of business, have potential conflicts of interest with the Company.

References to the Manager in this Article 15 are deemed to include references to such Manager's directors, officers, employees, agents, delegates and affiliates, as appropriate.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are responsible for the performance of their duties and shall be liable as provided under Luxembourg law and in particular, in case of material breach, fraud, willful misconduct or gross negligence.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, wilful misconduct or negligence. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of fraud, wilful misconduct or negligence.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who shall not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second Tuesday of June each year at 12 noon.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of ten (10) business days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions. For the purpose of this article "business day" shall mean a day which is not a Saturday, a Sunday or a public holiday in Luxembourg or the People's Republic of China;

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by conference call or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority

computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or participating by conference call and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by the majority in number of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Citron Investment Corporation	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6th Floor - 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- 1) Mr Chris Milner, company director, residing professionally at 40 East 52nd Street; New York, NY 10022, United States of America;
- 2) Mr Geoff Radcliffe, company director, residing professionally at 6th Floor - 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- 3) Mr Leon Schwab, company director, residing professionally at 6th Floor - 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2010:

DELOITTE S.A., having its registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.895.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Citron Investment Corporation, une société constituée et régie par les lois de la République Populaire de Chine, ayant son siège social au 1710-F, New Poly Plaza, N°1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, République Populaire de Chine,

représentée par Me Rodrigo Delcourt, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 juin 2010; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Carbon IV S.à.r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Niederanven.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Niederanven par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés étrangères ou toutes autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte portant sur des instruments et des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; l'acquisition, la détention et l'aliénation par voie d'achat, d'échange ou de toutes manières de toutes créances et/ou la prise en charge de risques relatifs à ces créances et l'attribution ou l'acquisition de prêts et facilités de crédit sur le marché primaire ou secondaire; et la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;

- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;

- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;

- sans faire appel au public, recueillir des fonds, émettre des obligations et des billets (incluant, sans limitations, des obligations et billets échangeables), afin d'exercer ses activités dans les limites de son objet social;

- attribuer des prêts, garantis par des actifs immobiliers ou par des parts ou actions de sociétés immobilières ou non-garantis, à tout emprunteur.

L'énumération précitée n'est pas limitative.

La Société peut effectuer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire, et à l'exclusion de toute activité d'attribution de prêts et/ou de crédits au public.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société a, directement ou indirectement, un intérêt matériel ou une relation de toute nature avec une autre partie et les gérants peuvent, de temps en temps, agir comme gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé de toutes autres entités ayant des activités similaires à celle de la Société, pouvant, dans le cadre de leur activité, avoir d'éventuels conflits d'intérêt avec la Société.

Toute référence au Gérant dans cet Article 15 est à interpréter, selon les circonstances, comme incluant les gérants, collaborateurs, employés, fondé de pouvoir, mandataires et affiliés.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont responsables de l'accomplissement de leurs devoirs et en répondent conformément au droit luxembourgeois et en particulier en cas de violation matérielle, fraude, faute délibérée ou négligence grave.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour fraude, faute délibérée ou négligence. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce

cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de fraude, faute délibérée ou négligence.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne sont pas eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le deuxième mardi de juin à chaque année à midi.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites. Pour les besoins de cette clause "jour ouvrable" désigne tout jour n'étant pas un samedi, un dimanche ou un jour de congé légal au Luxembourg ou en République populaire de Chine.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Les associés participant à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou participant par conférence téléphonique et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la majorité en nombre des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par la partie comparante, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Citron Investment Corporation	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 6th Floor - 6D, route de Trèves, L-2633 Sennigerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- 1) Monsieur Chris Milner, directeur de sociétés, résidant professionnellement à 40 East 52nd Street; New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- 2) Monsieur Geoff Radcliffe, directeur de sociétés, résidant professionnellement à 6th Floor – route de Trèves, L-2633, Sennigerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- 3) Monsieur Leon Schwab, directeur de sociétés, résidant professionnellement à 6th Floor – route de Trèves, L-2633, Sennigerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et à décider de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010:

DELOITTE S.A., 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg 67.895.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. DELCOURT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25093. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010092493/643.

(100102664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

WP V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.239.300,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010080449/11.

(100091612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Juweco Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 71, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080654/10.

(100090977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Kilanson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 88.846.

Par la présente, Alter Domus, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 14 juin 2010, le siège social de la société Kilanson S.à r.l. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 846.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Alter Domus

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2010080655/12.

(100090478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Financière Capucine 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 1^{er} juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Benoît Chéron, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Eric Bouchez, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

4. Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010080997/21.

(100091757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.550,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.320.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2010.

1) La liquidation de la société LGIG 2 Objekt Wesel Sàrl (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010080658/16.

(100091013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Citrus Junos S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.736.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "CITRUS JUNOS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150736, en date du 30 décembre 2009, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010, relation: LAC/2010/1269, déposé en date du 20 janvier 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100009753, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 22 février 2010,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle.

IL Y LIEU DE LIRE:

"Description de l'apport

La société YUZU, prédésignée fait un apport en nature consistant en plusieurs marques de fabrique et de modèle, savoir:

(.....)

- la marque "TERROIR PARISIEN" déposée le 14 juin 2006 à l'Institut National de Propriété Industrielle, Paris, sous le N° National 3435143.

(.....)"

AU LIEU DE:

"Description de l'apport

La société YUZU, prédésignée fait un apport en nature consistant en plusieurs marques de fabrique et de modèle, savoir:

(.....)

- la marque "TERROIR PARISIEN" déposée le 14 juin 2006 à l'Institut National de Propriété Industrielle, Paris, sous le N° National 054073.

(.....)"

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26500. Reçu douze euros 12,80 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010083032/38.

(100091977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Liparus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.929.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

LIPARUS INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080660/15.

(100090649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Luxforge GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 95.213.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxforge GmbH

Signature

Référence de publication: 2010080661/11.

(100090453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Indeff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.166.

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INDEFF S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B96.166, constituée suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1191 du 13 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEGEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Démission d'un administrateur;

5.- Nomination d'un administrateur;

6.- Démission du commissaire aux comptes;

7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg, avec effet rétroactif au 31 mars 2010, et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4^{ème} alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission d'un administrateur, à savoir:

- MAYA INVEST LTD, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 25 mai 2010. REM 2010 / 709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083705/82.

(100093909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.772.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2010

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme administrateur de la société est renouvelé.

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010080663/15.

(100090918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.736.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2010

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme gérant de la société est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010080665/16.

(100090928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Société Européenne de Communication Sociale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 40.377.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010

Le mandat de tous les membres du conseil de gérance vient à terme. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat comme membre du Comité de gérance pour une nouvelle période de 4 ans, qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, des personnes suivantes:

M. Jean Vanolst, Président,

M. Narino Belmiro, Vice-président,

M. Robert Elvinger,

M. Rui Fernandes,

Mme Paula Ferreira,

M. Antonio Silva,

M. Luc Wagner.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau membre du Comité de gérance, M. Paul Meyers, directeur demeurant 17, Burewee à L-9665 Liefrange pour une période de 4 ans, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Le gérant

Référence de publication: 2010081175/23.

(100092258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Park Square Capital Credit Opportunities GP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.894.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2010

- Le siège social de la société est transféré du 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010080666/14.

(100090936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.053.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2010

- Le siège social de la société est transféré du 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010080667/14.

(100090934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Steuerberatung Küpper Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 93.118.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080681/10.

(100090807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Peter Pin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.542.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société, en date du 24 juin 2010, que les deux associés ont décidé de transférer le siège social de la Société actuellement situé à Luxembourg L1313, 19-25 rue des Capucins pour dorénavant l'établir à Luxembourg L-1470, 70 route d'Esch, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010080670/16.

(100090942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

S.P.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.198.

—
EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 5 juin 2010, la décision suivante a été prise:

1) L'assemblée décide le transfert du siège social de L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Pour extrait conforme
Signature
Le Scrutateur

Référence de publication: 2010080675/14.

(100090947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

SunRain Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.922.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 17 juin 2010 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et The Drapers' Company, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- The Drapers' Company, établie à Drapers' Hall, Throgmorton Avenue, London EC2N 2DQ, United Kingdom, détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SunRain Finance S.à r.l.
Martinus C.J. Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2010080677/16.

(100090868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Eurostar Diamonds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.916.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016 est composé comme suit:

- BONERT, épouse REUTER Karin, demeurant à 5 rue des champs, L-3332 Fennange
- MEHTA Kaushik Kirtilal, demeurant à 25 Eekhoornlaan, B-2610 Antwerpen
- MEHTA Kunal, demeurant t à 25 Eekhoornlaan, B-2610 Antwerpen
- MEHTA Sachin Dinukumar, demeurant à 39 Fazantenlaan, B-2610 Antwerpen
- MEHTA Paresh Kirtilal, demeurant à 114 Nepean Sea Road, Mumbai 6, Inde
- VERMEULEN Marleen, demeurant à Vleminckveld 11, bus 41, B-2000 Antwerpen

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016 est DACAS BVBA avec siège social à 53 Hovenierstraat, B-2018 Antwerpen.

Pour extrait sincère et conforme
Carine REUTER-BONERT
Administrateur

Référence de publication: 2010080991/24.

(100091752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Shangri-La Hotel (Vienna), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.671.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 21 juin 2010, a pris note de la démission de Monsieur Erich KAISERSEDER de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Luxembourg, le 21 juin 2010.
Pour SHANGRI-LA HOTEL (VIENNA)
Signature

Référence de publication: 2010080678/14.

(100090937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Belux Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 104.374.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 11 mai 2010

L'an deux mille dix, le onze mai, à onze heures, les actionnaires de la société BELUX BOIS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant arrivés à échéance,
sont nommés administrateurs:

- Monsieur Dominique Maquet, demeurant 35, rue du Flosse à B-6800 Recogne (Belgique); également administrateur-délégué
- Monsieur Yves Maquet, demeurant 78, rue du Patronage à B-6800 Bras-Bas (Belgique) et
- Monsieur Olivier Maquet, demeurant 2/1, rue des Chasseurs Ardennais à B-6840 Neufchateau (Belgique).

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Par ailleurs, le mandat du commissaire aux comptes:

Fiduciaire Cabexco SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890), est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.
Holtz, le 11 mai 2010. Signatures.

Référence de publication: 2010080714/22.

(100091499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Walena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 85.303.

—
Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de votre société.
Luxembourg, le 31 décembre 2009. Madame Lerbs Kahrien.

Référence de publication: 2010080683/9.

(100090847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Walena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 85.303.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Monsieur Eric FAYS.

Référence de publication: 2010080684/9.

(100090848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Walena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 85.303.

Par la présente, nous avons l'honneur de démissionner de notre mandat de Commissaire aux Comptes au sein de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

Signature

Référence de publication: 2010080685/12.

(100090850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Westar Capital (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.
R.C.S. Luxembourg B 65.721.

Par la présente, je soussigné MARK SAMUEL a l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

MARK SAMUEL.

Référence de publication: 2010080686/10.

(100090626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

MEW, Messagerie Express Weiswampach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.781.

EXTRAIT

Il en résulte des résolutions prises à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2010 que:

Résolution

L'assemblée générale ordinaire a décidé:

1) de renouveler le mandat de commissaire aux comptes pour une période de 3 ans de Madame Josette Koch, Gruuss Strooss, 29 L - 9991 Weiswampach.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2013.

2) de nommer réviseur pour une période de 3 ans de Madame Josette Koch, Gruuss Strooss 29 L - 9991 Weiswampach.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2013.

3) de renouveler le mandat en tant qu'administrateur pour une période de 6 ans de:

Monsieur Alexandre Francis Henri Martens domicilié 16 Drève des Aulnes B - 4031 Angleur

Monsieur Jean-Marie Arthur Octave D'Août domicilié 185 rue Saint-Laurent B-4000 Liège

Monsieur Vandenhautte Eric José domicilié 19 C rue du Village B 4161 Villers aux Tours.

Les mandats prendront fin à l'assemblée générale de 2016.

4) de nommer en tant qu'administrateur pour une période de 6 ans:

Monsieur Reiner Mathias Maria Zimmermann domicilié 81 Route d'Aix la Chapelle B 4700 Eupen

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2016.

5) de renouveler le mandat d'administrateur délégué pour une période de 6 ans de: Monsieur Alexandre Francis Henri Martens domicilié 16 Drève des Aulnes B - 4031 Angleur

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach le 17 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085054/32.

(100092648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Mylan Luxembourg 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.100.

In the year two thousand and ten, on the second day of July.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Mylan Inc., a corporation existing under the laws of the United States, having its registered office at 1500 Corporate Drive, Canonsburg, PA 15317, registered with the Pennsylvania Department of State Corporation Bureau under entity number 243944,

here represented by Christina Grosche, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2010.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "Mylan Luxembourg 8 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of its members (ii) including one class A and one class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including at least one class A manager and one class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Mylan Inc., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to elect as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr David Lee Kennedy, business professional, with professional address at 1500 Corporate Drive, Canonsburg, Pennsylvania 15317, United States of America, born on 27 October 1953 in Morgantown, West Virginia, United States of America;

- Ms Kristin Ann Kolesar, attorney, with professional address at 1500 Corporate Drive, Canonsburg, Pennsylvania 15317, United States of America, born on 25 June 1969 in Pittsburgh, Pennsylvania, United States of America;

- Ms Nadine Guigue, CFO, with professional address at 117, Allée des Parcs, F-69800 Saint-Priest, France, born on 5 November 1958 in Lyon, France.

3. The sole shareholder resolves to elect as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Jean-Marc Ueberecken, with professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, born on 31 May 1972 in Luxembourg-City, Luxembourg;

- Mr Michel Raffoul, with professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, born on 9 November 1951 in Accra, Ghana.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour du juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mylan Inc., une société constituée selon les lois des Etats-Unis, ayant son siège social à 1500 Corporate Drive, Cansonsburg, PA 15317, immatriculée auprès du Pennsylvania Department of State Corporation Bureau sous le numéro 243944,

ici représentée par Christina Grosche, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 juin 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un Euro (EUR 1).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société et ses affaires sont gérées par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Aucun gérant ne peut être nommé si, en conséquence, une majorité des gérants serait des personnes avec une résidence fiscale au Royaume-Uni.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été déléguée par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles. La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrite par Mylan Inc., pré-qualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. David Lee Kennedy, avec adresse professionnelle à 1500 Corporate Drive, Canonsburg, 15317 Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, né le 27 octobre 1953 à Morgantown, West Virginia, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Kristin Ann Kolesar, avec adresse professionnelle à 1500 Corporate Drive, Canonsburg, 15317 Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, née le 26 juin 1969 à Pittsburgh, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Nadine Guigue, avec adresse professionnelle à 117 Allée des Parcs, 69800 Saint-Priest, France, née le 5 novembre 1958 à Lyon, France.

3. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jean-Marc Ueberecken, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, né le 31 mai 1972 à Luxembourg-Ville, Luxembourg;

- M. Michel Raffoul, avec adresse professionnelle à professionnelle à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Grosche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2010, Relation: LAC/2010/29839. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091087/329.

(100100754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Wio Holz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9833 Dorscheid, Maison 16.

R.C.S. Luxembourg B 105.838.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080687/10.

(100090786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Zwab Mediashop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 104.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080690/10.

(100090970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

**23 PB GRF S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Paribus Fund Partners S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.960.

La société 21. Trostbrücke 1 Verwaltungsgesellschaft mbH, associée de la société 23 PB GRF S.à r.l., a changé sa dénomination en DWH Beteiligungsgesellschaft mbH.

Pour avis sincère et conforme
Pour 23 PB GRF S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010080692/14.

(100090880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Calypso Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.712.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 2010

- L'Assemblée prend note du décès de Monsieur Michel DRIEGE
- Messieurs Vincent WEGHSTEEN, résidant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Henri BAEKENLAND, résidant professionnellement au 6, Oude Burg, B-8.000 Bruges, Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, et André SCHMIT, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg sont renommés en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme de 1 an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.
- DELOITTE S.A. est réélu en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme de 1 an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour CALYPSO SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010083029/20.

(100091884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

eRep Online S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.217.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

eRep Online S.à r.l. (en liquidation)
MERLIS S.à r.l.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2010080694/13.

(100091276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Artemis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.701.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signatures.

Référence de publication: 2010080697/10.

(100091671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

ACR Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 93.310.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 28 juin 2010
ainsi que l'extrait se référant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour la société
ACR SERVICES S.A.
Signature

Référence de publication: 2010080698/14.

(100091366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

E.V.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.675.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants avec effet immédiat:

Monsieur Eric VANDERKERKEN, avec adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Monsieur Massimo LONGONI, avec adresse professionnelle au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen à L-2526 Luxembourg.

Monsieur Xavier LIKIN, avec adresse professionnelle au 24, avenue Marnix à B-1000 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2010080739/17.

(100091275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Ados S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 76.686.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010080699/13.

(100091245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

AKH, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.948.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010080700/10.

(100091272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Aldebaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010080702/12.

(100091239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

E.T.RE. S.A., Euro-Méditerranéenne de Tourisme Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.439.

—
Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration

- La démission de Monsieur Carlos Isidro BELLO VICENTE, dirigeant d'entreprise, demeurant Narciso Monturiol Y Estarriol 7-9, E-46980 Paterna (Espagne) de son mandat d'administrateur de catégorie B est acceptée avec effet au 14 avril 2010.

- Monsieur Romualdo Lidiano CORDECH CARBONELL, dirigeant d'entreprise, demeurant Narciso Monturiol Y Estarriol 7-9, E-46980 Paterna (Espagne) a été coopté en tant qu'administrateur de catégorie B avec effet au 14 avril 2010. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 16 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

POUR EURO-MEDITERRANEENNE DE TOURISME RESIDENTIEL S.A.

en abrégé E.T.RE. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010080749/19.

(100091288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Altex Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.959.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010080703/13.

(100091246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Altice B2B Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 131.327.

—
Le contrat de domiciliation conclu entre la société ALTICE B2B LUX. S.à.r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.327, avec siège social au 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et Maître Pierre METZLER a été résilié d'un commun accord des parties avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre METZLER.

Référence de publication: 2010080704/12.

(100091459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Ibralux Holdings 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.763.

—
In the year two thousand ten, on the fourth of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company IBRALUX HOLDINGS 2 S.A., a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on April 27, 2010 pursuant to a deed received by the notary Jean SECKLER, prenamed, not yet published, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 152763.

The meeting is opened and presided over by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the subscribed capital by an amount of EUR 2,025,000 (two million twenty-five thousand Euro) so as to bring it from EUR 2,700,000 (two million seven hundred thousand Euro) to EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) by dispensation from paying-up the amount of EUR 2,025,000 (two million twenty-five thousand Euro) corresponding to the full paying-up of 3,000 (three thousand) Class A shares, 3,000 (three thousand) Class B shares, 3,000 (three thousand) Class C shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class D shares, 6,000 (six thousand) Class E shares, 6,000 (six thousand) Class F shares, 3,000 (three thousand) Class G shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class H shares, the aim being to adapt the financial means of the company to its future activities.

2. Exchange and cancellation of all the 27,000 (twenty-seven thousand) shares representing the whole capital, corresponding to an amount of EUR 650,000 (six hundred fifty thousand Euro), against issuance of 6,750 (six thousand seven hundred fifty) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, so that the share capital will amount to EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) represented by 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class E shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventy-five) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely subscribed and paid up, to be held as follows:

- ODESSA SECURITIES S.A.: 749 Class A shares, 749 Class B shares, 750 Class C shares, 375 Class D shares, 1,500 Class E shares, 1,500 Class F shares, 750 Class G shares, 375 Class H shares

- Guy HORNICK: 1 Class A share

- Luc HANSEN: 1 Class B share

3. Subsequent amendment of article 5, paragraphs 1 and 4 of the by-laws in order to read them as follows:

English version

“ **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) divided into 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class E shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventy-five) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, which have the same rights in all respects.”

“ **Art. 5. Paragraph 4.** For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 6,750,000 (six million seven hundred fifty thousand Euro) to be divided into 7,500 (seven thousand five hundred) Class A shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class B shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class C shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class D shares, 15,000 (fifteen thousand) Class E shares, 15,000 (fifteen thousand) Class F shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class G shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.”

French version

“ **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie E, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.”

“ **Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 6.750.000 (six millions sept cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie A, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie B, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie C, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie D, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie E, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie F, 7.500 (sept mille cinq cents mille) actions de catégorie G, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.”

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented

shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 27,000 (twenty-seven thousand) shares representing the whole capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to reduce the subscribed capital by an amount of EUR 2,025,000 (two million twenty-five thousand Euro) so as to bring it from EUR 2,700,000 (two million seven hundred thousand Euro) to EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) by dispensation from paying-up the amount of EUR 2,025,000 (two million twenty-five thousand Euro) corresponding to the full paying-up of 3,000 (three thousand) Class A shares, 3,000 (three thousand) Class B shares, 3,000 (three thousand) Class C shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class D shares, 6,000 (six thousand) Class E shares, 6,000 (six thousand) Class F shares, 3,000 (three thousand) Class G shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class H shares, the aim being to adapt the financial means of the company to its future activities.

Second resolution

The Meeting decides to exchange and to cancel all the 27,000 (twenty-seven thousand) shares representing the whole capital, corresponding to an amount of EUR 650,000 (six hundred fifty thousand Euro), against issuance of 6,750 (six thousand seven hundred fifty) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, so that the share capital will amount to EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) represented by 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class E shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventy-five) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely subscribed and paid up, to be held as follows:

- ODESSA SECURITIES S.A.: 749 Class A shares, 749 Class B shares, 750 Class C shares, 375 Class D shares, 1,500 Class E shares, 1,500 Class F shares, 750 Class G shares, 375 Class H shares
- Guy HORNICK: 1 Class A share
- Luc HANSEN: 1 Class B share

Third resolution

The Meeting decides to amend consequently article 5, paragraphs 1 and 4 of the by-laws in order to read them as follows:

“ **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) divided into 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class E shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventy-five) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, which have the same rights in all respects.”

“ **Art. 5. Paragraph 4.** For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 6,750,000 (six million seven hundred fifty thousand Euro) to be divided into 7,500 (seven thousand five hundred) Class A shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class B shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class C shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class D shares, 15,000 (fifteen thousand) Class E shares, 15,000 (fifteen thousand) Class F shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class G shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le quatre juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société IBRALUX HOLDINGS 2 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 27 avril 2010 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, non encore publié, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 152763.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille euros) pour le porter de EUR 2.700.000 (deux millions sept cent mille euros) à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) par dispense de libération totale du montant de EUR 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille euros) correspondant à la libération totale des 3.000 (trois mille) actions de catégorie A, 3.000 (trois mille) actions de catégorie B, 3.000 (trois mille) actions de catégorie C, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie D, 6.000 (six mille) actions de catégorie E, 6.000 (six mille) actions de catégorie F, 3.000 (trois mille) actions de catégorie G, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie H, le but étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

2. Echange et annulation des 27.000 (vingt-sept mille actions représentatives de l'intégralité du capital, correspondant à un montant de EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros), contre l'émission de 6.750 (six mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, de telle sorte que le montant du capital s'élèvera à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie E, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, à détenir comme suit:

- ODESSA SECURITIES S.A.: 749 actions de catégorie A, 749 actions de catégorie B, 750 actions de catégorie C, 375 actions de catégorie D, 1.500 actions de catégorie E, 1.500 actions de catégorie F, 750 actions de catégorie G, 375 actions de catégorie H

- Guy HORNICK: 1 action de catégorie A

- Luc HANSEN: 1 action de catégorie B

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéas 1 et 4 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

English version

“ **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) divided into 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class E shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventy-five) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, which have the same rights in all respects.”

“ **Art. 5. Paragraph 4.** For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 6,750,000 (six million seven hundred fifty thousand Euro) to be divided into 7,500 (seven thousand five hundred) Class A shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class B shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class C shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class D shares, 15,000 (fifteen thousand) Class E shares, 15,000 (fifteen thousand) Class F shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class G shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.”

French version

“ **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie E, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.”

“ **Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 6.750.000 (six millions sept cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie A, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie B, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie C, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie D, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie E, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie F, 7.500 (sept mille cinq cents mille) actions de catégorie G, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.”

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 27.000 (vingt-sept mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille euros) pour le porter de EUR 2.700.000 (deux millions sept cent mille euros) à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) par dispense de libération totale du montant de EUR 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille euros) correspondant à la libération totale des 3.000 (trois mille) actions de catégorie A, 3.000 (trois mille) actions de catégorie B, 3.000 (trois mille) actions de catégorie C, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie D, 6.000 (six mille) actions de catégorie E, 6.000 (six mille) actions de catégorie F, 3.000 (trois mille) actions de catégorie G, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie H, le but étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'échanger et d'annuler les 27.000 (vingt-sept mille actions représentatives de l'intégralité du capital, correspondant à un montant de EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros), contre l'émission de 6.750 (six mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, de telle sorte que le montant du capital s'élèvera à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie E, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, à détenir comme suit:

- ODESSA SECURITIES S.A.: 749 actions de catégorie A, 749 actions de catégorie B, 750 actions de catégorie C, 375 actions de catégorie D, 1.500 actions de catégorie E, 1.500 actions de catégorie F, 750 actions de catégorie G, 375 actions de catégorie H

- Guy HORNICK: 1 action de catégorie A

- Luc HANSEN: 1 action de catégorie B

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie E, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.”

“ **Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 6.750.000 (six millions sept cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie A, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie B, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie C, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie D, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie E, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie F, 7.500 (sept mille cinq cents mille) actions de catégorie G, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, E. DUBLET, S. BOULARD, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2010. Relation GRE/2010/2031. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Releveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010083692/245.

(100094005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Alto Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.634.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010080705/13.

(100091248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Andromeda Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.208.

Les comptes au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Andromeda Property S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010080707/12.

(100091560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Atlas Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 126.547.

Les comptes au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Atlas Property S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010080708/12.

(100091566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Electro Kontakt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle Mierscherbierg.

R.C.S. Luxembourg B 36.751.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28/06/2010.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080743/17.

(100091455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

BlackRock Agriculture Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.133.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 21 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010080710/11.

(100091558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Bruffaerts-Somers-Bruffaerts société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 108.881.

- Monterey Audit Sarl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Bruffaerts-Somers-Bruffaerts, Société en nom collectif.

R. C. Luxembourg B 108.881.

et domiciliée au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2010080711/13.

(100091441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Aide aux enfants atteints d'un cancer asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: Mondercange,

R.C.S. Luxembourg F 4.172.

1. Les membres fondateurs de l'A.s.b.l. "Aide aux enfants atteints d'un cancer", établie le 16 décembre 1989 de siège social à Mondercange, présents et représentés à l'assemblée déclarent valablement représenter l'A.s.b.l. et approuver l'ordre du jour.

2. décident à l'unanimité la dissolution de l'A.s.b.l.

3. nomment à l'unanimité comme liquidateurs Monsieur Claude Meiers de Schouweiler et Monsieur François Hippert de Mondercange, Vice-Présidents de la Fondation "Aide aux enfants atteints d'un cancer".

4. décident à l'unanimité l'attribution du boni de liquidation à la "Fondation Aide aux enfants atteints d'un cancer", créée en date du 17 septembre 1991 par acte André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg et établi à Bertrange.

Hilgers Guy	Mondercange
Rousseau Georges	Luxembourg
Philippart René	Differdange
Hippert François	Mondercange
Delvaux Jacques	Luxembourg
Theisen Marie-Claire	Dudelange
Nosbaum Jeannot	Heisdorf
Nosbaum-Schneeberger Michèle	Heisdorf
Morang Alphonse	Sanem
Moris René	Luxembourg
Rousseau Sylvie	Bettange/Mess
Rousseau Brigitte	Mondercange

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 1997, vol.: 500, fol.: 83, case: 4. Reçu cinq cents francs (LUF 500,-).

Le Receveur (signé): Joseph MULLER.

Référence de publication: 2010102002/30.

(97046722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Belux Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 104.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010080713/15.

(100091251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Blue Mountain Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 136.103.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegassel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010080715/12.

(100091372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.724.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Benoît Chéron, Gérant de type B, avec adresse au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Dominique Robyns, Gérant de type B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Michel Paris, Gérant de classe A, avec adresse au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
 - Fabrice Fouletier, Gérant de type B, avec adresse au 75, Rue St Lazare, 75009 Paris, France
 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

3. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat.

4. Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010080999/27.

(100091759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Bomola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 90.431.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010080716/13.

(100091256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 41, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 18 juin 2010.

Pour la société

Me Martine DECKER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010080718/13.

(100091536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 69.049.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010080719/10.

(100091666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Fourvision, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.189.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fourvision Fund LP, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Jersey, having its registered office at 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 4RB, and registered under number 821 with the Jersey Financial Services Commission,

Here represented by Mr. Régis Galiotto, having a professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts and through its attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Fourvision.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand euros) divided into 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Type A manager and one Type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one Type A manager and at least one Type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on June 1 and ends on May 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on May 31, 2011.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning “the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings” are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d’entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

The 25,000 (twenty-five thousand) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Fourvision Fund LP, named above, by payment in cash of an amount of EUR 25,000.

Therefore the total amount of EUR 25,000 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1.500.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Mr. Benoît Bauduin, born on March 31, 1976 at Messancy, Belgium, and having a professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as sole manager for an undetermined duration;
- 2) The registered office of the Company shall be established at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le cinq juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fourvision Fund LP, une société de droit de Jersey, dont le siège social se situe à 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 4RB, immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 821,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d’enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d’une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Fourvision.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros), divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (1 euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de Type A et un gérant de Type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de Type A et au moins un gérant de Type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société, présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la

Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 mai 2011.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant «le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été entièrement souscrites par Fourvision Fund LP prénommée, par un paiement en numéraire d'un montant de 25.000 EUR;

En conséquence, le montant de 25.000 EUR est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, et résidant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant unique pour une période indéterminée; et

2) Le siège social de la Société est établi 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes agissant par leur mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 juillet 2010. Relation: lac/2010/30306. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010093300/398.

(100103899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

First Climate Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.808.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Schulte / Ralph Brödel

Référence de publication: 2010080756/10.

(100091646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Fiduciaire Eccla, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.089.

Extrait du procès verbal des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 mai 2010

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale de l'associé unique décide de transférer le siège social du 65, rue des Romains L-8041 Strassen au 182, route d'Arlon L-8010 Strassen à compter du 15 mai 2010.

Strassen, le 15 mai 2010.

Pour extrait conforme

Guillaume BERNARD

Gérant

Référence de publication: 2010080760/15.

(100091284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.
